
Département d'Ille-et-Vilaine. Arrondissement de Rennes. Commune de Romazy. Construction d'une maison d'école et salle de mairie.

Numéro d'inventaire : 1979.14003

Auteur(s) : Nugue

Type de document : manuscrit, tapuscrit

Période de création : 2e quart 19e siècle

Date de création : 1846

Description : Cahier cousu, couverture papier fort bleu.

Mesures : hauteur : 325 mm ; largeur : 212 mm

Mots-clés : Bâtiments scolaires : Écoles primaires

Filière : École primaire élémentaire

Niveau : Élémentaire

Nom de la commune : Romazy

Nom du département : Ille-et-Vilaine

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 48

Lieux : Ille-et-Vilaine, Romazy

Département
d'Ille et Vilaine

Arrondissement
de Rennes

Commune
de Romazy.

Construction d'une maison d'école
et salle de mairie.

1. *Nid pour nid* à St Julien d'Arbigny, le 14 Octobre 1846 n° 67. *Arbigny*

Departement
de Ille & vilaine

Arrondissement
de Rennes

Commune
de Romary

Construction d'une maison d'école
et salle de mairie.

Devis descriptif.

Position.

Cette maison sera construite près le bourg et sur le terrain appartenant à la commune.

La façade principale sera exposée à l'Est.

Dimensions

Elle aura hors-aure 13^{m.00} de longueur sur 7^{m.10} de largeur au-dessus du socle et 5^{m.00} de hauteur du dessus du socle au-dessus des sablières.

Le socle aura 4^{m.10} au-dessus du sol.

Les murs auront en fondation 0^{m.70}, au Rez-de-chaussée 0^{m.65} et au premier étage 0^{m.60} d'épaisseur.

Distribution

Elle se composera au Rez-de-chaussée d'un vestibule, d'une classe à gauche de ce vestibule, d'une cuisine en face et d'un escalier à droite. L'entrée et tous ces escaliers sera un petit cellier.

D'un premier étage distribué de la même manière que le Rez-de-chaussée.

Les enfers d'un grenier avec dénivellement sur le tout.

Fouilles

Les fouilles pour les fondations des murs extérieurs et celui de refend seront faites à 1^{m.00} de profondeur et celles sous les murs intérieurs à 0^{m.50}.

Les terres provenant de ces fouilles serviront à relever le sol du Rez-de-chaussée, à bloquer les pans de bois ou seront transportées à 300 mètres ainsi qu'il est dit au sous-détail.

